



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10.06.2014

1. Vote des comptes administratifs 2013

Le conseil municipal examine et adopte à l'unanimité les comptes des 2 budgets :

- budget communal
- budget annexe assainissement

2. Commission communale des Impôts Directs (CCID)

Le code général des impôts directs prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de 6 commissaires pour les communes de moins de 2000 habitants.

Les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants seront désignés par la DGFIP parmi 24 noms de contribuables proposés sur une liste établie par le conseil municipal à la demande de la DGFIP.

3. Primes de fin d'année des agents communaux

Le conseil municipal accepte de verser, en fin d'année, une somme totale de 12 374 € répartie entre les employés de la commune, Mesdames les secrétaires de mairie, L'ATSEM de l'école maternelle, le personnel du périscolaire et Messieurs les agents techniques.

La délibération correspondante requise comme chaque année par le Trésor public est prise à l'unanimité.

4. Nouveaux rythmes scolaires

Les nouveaux rythmes scolaires seront appliqués à partir de la rentrée 2014/2015 par le RPI Michelbach le Haut / Attenschwiller.

Les horaires des écoles maternelle et primaire seront les suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-11h30 / 13h30-15h45
- mercredi 8h30-11h30.

M. le Maire propose de mettre en place un service de garde indépendant du périscolaire et assuré par 2 adultes dont un titulaire du BAFA, de 7h50 à 8h20 pour les enfants devant être accueillis avant le début des cours (raisons professionnelles des parents).

Le conseil municipal décide de créer ce service et de facturer un forfait quelle que soit l'heure d'arrivée de l'enfant durant la demi-heure d'accueil.

5. Accueil périscolaire

- Règlement intérieur des familles 2014/2015

Après un an de régie communale directe une mise à jour du règlement s'avère nécessaire. Le conseil municipal décide de modifier certains articles du règlement.

- Tarifs 2014/2015

Le conseil municipal décide de réévaluer les tarifs inchangés depuis 4 ans et appliqués selon le revenu fiscal de l'année des familles.

6. Formation des élus

Le conseil municipal adopte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus, soit un montant égal à 5% des indemnités de fonction des élus.

L'enveloppe financière prévue à cette fin sera définie chaque année selon les capacités budgétaires de la commune.

7. Urbanisme

Un avis favorable est émis aux demandes suivantes :

- Permis de construire

construction d'un entrepôt de 31,50 m² au 37 rue principale

M. R. Brom

- Déclarations préalables

installation d'un abri à moutons de 20,51 m² au 51 rue principale

M. S. Wiederkehr

construction d'une véranda de 13,86 m² sur terrasse au 65 rue principale

M. M. Eslinger

installation d'une piscine de 36 m² au 49 rue principale

M. J. Kleinmann.